



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Tribunaux d'instance

Question écrite n° 50248

Texte de la question

M Georges Durand attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le problème de l'augmentation des travaux des tribunaux d'instance qui, ajoute à celui de la réduction des effectifs réels, les empêche d'assumer leurs tâches dans les délais nécessaires à un fonctionnement normal du service public de la justice. Dans l'intérêt de l'ensemble des Français qui doivent pouvoir compter sur une justice sans défaillance, il lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre dans un avenir proche pour la création de nouveaux emplois.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de M le garde des sceaux sur les difficultés que rencontrent certaines juridictions pour assurer leurs tâches dans des délais raisonnables. Il est vrai qu'au cours de ces dernières années, le volume du contentieux soumis aux tribunaux a eu tendance à s'accroître, notamment en raison de l'apparition de nouvelles procédures devant les tribunaux d'instance, telles que la législation sur le surendettement des ménages. Conscient de la nécessité d'améliorer globalement le fonctionnement de la justice pour pouvoir faire face à cet accroissement des charges, la chancellerie a entrepris une politique de modernisation de l'institution, qui s'accompagnera en 1992 par une progression à la fois des moyens humains et des moyens matériels. En effet, le ministère de la justice sera en 1992 l'un des seuls à bénéficier de création d'emplois, puisque son budget prévoit la création de dix emplois de magistrat pour renforcer les effectifs dans les juridictions situées dans les zones sensibles et cent emplois de fonctionnaires dont soixante-dix postes de greffiers au titre de la mise en œuvre de la réforme de l'aide juridique. De plus, l'augmentation des moyens des juridictions se traduira par l'aménagement de locaux d'accueil et de bureaux d'aide juridictionnelle ainsi que par l'extension du parc automobile. Un effort budgétaire sera également porté sur les actions de formation, tant pour les magistrats que pour les fonctionnaires. L'ensemble de ces mesures devrait contribuer à améliorer à terme le fonctionnement du service public de la justice.

Données clés

Auteur : [M. Durand Georges](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50248

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 1991, page 4685